

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-157

Transports Urbains

Mission de « Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé » dédiée à l'entreprise BUREAU ALPES CONTROLES pour les missions de la phase conception, réalisation et réception des travaux

Certifié exécutoire	15 MAI 2023
Reçu en préfecture	10 MAI 2023
Publié	15 MAI 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques Troncy, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précisée ;

Considérant que Roannais Agglomération est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire ;

Considérant les enjeux de la loi sur la Transition Énergétique qui vise à renouveler le parc de bus français par des véhicules à faibles émissions, et qui ont conduit les élus de Roannais Agglomération à engager une réflexion sur l'évolution de leur réseau urbain ;

Considérant que Roannais Agglomération a souhaité passer l'ensemble de sa flotte en véhicules électriques, cette démarche nécessitant un réaménagement du dépôt de bus urbains de la STAR, en vue de l'électrification du matériel roulant à Roanne au 76 rue de Mâtel

Considérant que ce projet va nécessiter les travaux suivants :

- Travaux de VRD
- Travaux de bâtiments
- Travaux d'électrification

Considérant que la mission objet du présent marché concerne « le Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé » pour les travaux de réaménagement du dépôt de bus urbains de la STAR, en vue de l'électrification du matériel roulant ;

Considérant que quatre entreprises ont été consultées pour répondre à ce marché ;

Considérant que l'entreprise : BUREAU ALPES CONTROLES dont le Siège social est situé au 3 Bis Impasse des Prairies - Annecy-Le-Vieux - 74940 Annecy a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

- De conclure le marché de coordination de sécurité et de protection de la santé avec l'entreprise BUREAU ALPES CONTROLES pour l'opération de réaménagement du dépôt de bus urbains de la Star en vue de l'électrification du dépôt et du matériel roulant ;
- De préciser que les missions de BUREAU ALPES CONTROLES pour les travaux d'électrification du dépôt de la Star sont :

En phase de conception, élaboration du PGC (Plan Général de Coordination), tenue d'un journal, élaboration du DIUO (Dossier d'Intervention Ulérieure à l'Ouvrage) ;

En phase de réalisation, assurer l'organisation et la mise en œuvre des mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité lors de l'intervention des différentes entreprises sur le chantier, mettre en oeuvre le plan de général de coordination, actualisation du DIUO, suivi du respect des conditions d'accès au chantier nécessaire avec les précautions adéquates, analyse des accidents ou incidents du travail, établissement du bilan de l'opération (liste non exhaustive) ;

- De préciser que ce marché sera conclu pour un montant de 2 604.00 € TTC ;
- De dire que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué
aux Finances et aux Achats publics,

